

Droit du travail : Les fondamentaux

OBJECTIFS

- » L'objectif de ce cursus est de « sécuriser » la relation contractuelle tout au long du parcours du salarié dans l'entreprise. En donnant aux gestionnaires RH et à leur encadrement DE premier niveau les outils, en les aidant à structurer l'organisation de la gestion du personnel, les risques liés à la vie du contrat sont très largement minimisés.
- » L'optimisation de la gestion du personnel par la mise en place et le partage de procédures rédigées à partir de la Convention collective et /ou du Code du travail permet l'acquisition des bons réflexes et donne par leur mise à jour constante l'opportunité aux personnes en charge de cette mission d'être dans une démarche d'amélioration continue

Combien de temps ?

10 x 2 heures
+ travail inter session

Prix

1000€ HT

Pour qui ?

Personnel de la fonction
RH

Modalités pédagogiques

Classe virtuelle.
Travail en groupe.
Études de cas.
Travail inter session
et remise d'un livrable.

PROGRAMME

À partir des situations propres à l'entreprise et au regard des textes en vigueur, un inventaire le plus exhaustif possible, sera fait sur les sujets suivants :

1. L'ADMINISTRATION DU PERSONNEL

A. Le préalable à l'embauche :

- Les documents obligatoires et recommandés
- Les contrôles obligatoires (salariés étrangers)
- La DPAE en automatique auprès de l'URSSAF

B. La formalisation de la relation contractuelle :

- Le choix d'un contrat entre un CDI, CDD, un stage ou un contrat dit aidé comme apprentissage ou de professionnalisation
- Les sujets à traiter impérativement pour tout type de contrat
- Les notions spécifiques à certains types de contrat

C. Les modifications du contrat de travail :

- Les modifications requérant l'accord du salarié
- Les modifications à la main de l'employeur
- Les suspensions du contrat de travail : les obligations et risques les autres absences du salarié

2. L'EXÉCUTION DU CONTRAT DE TRAVAIL

A. L'obligation d'exécution loyale du contrat de travail et ce, par les des deux parties

B. Les prérogatives de l'employeur

C. Le pouvoir disciplinaire de l'employeur

3. LA CESSATION DU LIEN CONTRACTUEL

A. À l'initiative du salarié

B. À l'initiative de l'employeur

- Pour motif personnel lié au collaborateur
- Pour des raisons économiques
- D'un commun accord

C. Comment sécuriser un départ

- Identifier un potentiel litige pouvant survenir après la rupture du contrat de travail
- Gérer le litige le plus rapidement possible
- Formaliser la fin du litige
- Protocole transactionnel
- Indemnité de conciliation lors de l'audience du bureau de conciliation et d'orientation (après saisine du CPH)



Pour toute demande,
contactez-nous :

• 01 43 97 07 78
• formation@audigny.net

Droit du travail : Les fondamentaux

OBJECTIFS

- » L'objectif de ce cursus est de « sécuriser » la relation contractuelle tout au long du parcours du salarié dans l'entreprise. En donnant aux gestionnaires RH et à leur encadrement DE premier niveau les outils, en les aidant à structurer l'organisation de la gestion du personnel, les risques liés à la vie du contrat sont très largement minimisés.
- » L'optimisation de la gestion du personnel par la mise en place et le partage de procédures rédigées à partir de la Convention collective et /ou du Code du travail permet l'acquisition des bons réflexes et donne par leur mise à jour constante l'opportunité aux personnes en charge de cette mission d'être dans une démarche d'amélioration continue

Combien de temps ?

10 x 2 heures
+ travail inter session

Prix

1000€ HT

Pour qui ?

Personnel de la fonction
RH

Modalités pédagogiques

Classe virtuelle.
Travail en groupe.
Études de cas.
Travail inter session
et remise d'un livrable.

4. LES LITIGES PRUD'HOMAIUX

A. L'identification des causes et solutions envisagées

- Faire un tableau de bord exhaustif
- Provisionner les risques suivre son budget
- Sensibiliser les chefs de service : aider à éviter un nouveau litige
- Préparer les dossiers dès la saisine : mettre en place une stratégie

B. La représentation devant les tribunaux

- Choisir la représentation adéquate
- Lors du BCO
- Lors du BJ
- En départage
- Les renvois
- Le délibéré
- Les recours

LES + DE LA FORMATION

- » Pédagogie active faisant alterner des réflexions collectives, des apports spécifiques et des applications concrètes.



Pour toute demande,
contactez-nous :

- 01 43 97 07 78
- formation@audigny.net